

Étude documentaire sur la violence familiale : Prévention et traitement (R-03, 1989)

Pendant des siècles, la violence familiale était considérée comme une affaire privée qui ne risquait d'être cataloguée au rang des crimes que lorsqu'elle entraînait des blessures graves ou la mort. Ce n'est que récemment qu'elle a été reconnue comme un grave problème social exigeant l'intervention de la justice pénale et des organismes de bien-être social et de santé mentale.

L'ampleur de la violence familiale et ses effets sur la société en général a fait surface dans les années 1950 en ce qui concerne les enfants maltraités, dans les années 1970 pour ce qui est des femmes et dans les années 1980 pour ce qui est des personnes âgées. La violence est le produit d'une multitude de facteurs biologiques, économiques, démographiques, culturels et psychologiques.

Cette étude définit les facteurs qui entrent en jeu dans la violence familiale et dans le traitement de ses auteurs et à appliquer cette information dans le contexte du système correctionnel.

L'étude souligne les définitions et les descriptions utilisées dans la vaste gamme des situations de mauvais traitements. La recherche présente une liste considérable des caractéristiques des auteurs de mauvais traitements recueillies à partir de données cliniques et de sondages. Elle identifie également les facteurs de risque supportés par un aperçu des modèles de traitement employés dans la violence familiale et basés sur des approches théoriques de causalité.

Les conclusions relatives à un traitement efficace laissent sous-entendre un succès modeste auprès du groupe de traitement après six à douze mois et soutiennent un effort continu pour d'autres recherches et pour l'élaboration de modèles de traitement. Les recommandations de nature correctionnelle contenues dans le rapport de recherche définissent des propositions de programmes et de besoins tant pour les délinquants que pour les victimes de violence familiale. Le rapport reconnaît l'importance de l'inceste en tant qu'acte violent mais il n'aborde pas la question dans l'étude en partant du principe que le traitement dans ce domaine serait des «besoins spéciaux».